

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-01-34x-00012 Référence de la demande : n°2021-00012-040-001

Dénomination du projet : Suivis et protection oiseaux ZPS-LPO

Lieu des opérations : -Département : Indre et Loire

Bénéficiaire : LPO

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande présentée par la LPO Touraine vise à surveiller, protéger, capturer, transporter vers des centres spécialisés des poussins d'espèces protégées bénéficiant de PNA (cas de l'Outarde canepetière, le Râle de genêts) ou les trois espèces de busards capturés dans les ZPS de Touraine. La période s'étend d'avril à aout. Elle présente toutes les garanties en matière de formation et de connaissance sur la biologie des espèces et se conforme aux règles établies par le laboratoire du CNRS de Chizé situé dans les Deux-Sèvres. Cette demande est établie pour 5 ans.

Eu égard à l'expérience acquise par les demandeurs, un avis favorable est accordé sans réserve à cette demande de dérogation en raison de l'action bénéfique de l'ensemble de ses actions dans la survie des espèces menacées concernées. Tout individu relâché sera obligatoirement marqué d'une bague délivrée par le MNHN.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 15 mars 2021

Signature :

